

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour des bains publics au fil du Rhône».

Rapport de Mme Corinne Goehner-Da Cruz.

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 3 novembre 2010. La commission s'est réunie pour cet objet en séances des 14, 21 mars et 4 avril 2011, sous la présidence de Mme Silvia Machado. Mme Ksenya Missiri a rédigé les procès-verbaux et en est remerciée.

Texte de la pétition

(Voir annexes.)

Séance du 14 mars 2011

Audition des pétitionnaires représentés par M. Grégoire Carasso

M. Carasso relève que le Parti socialiste a déposé cette pétition au Secrétariat du Conseil municipal et au Grand Conseil en octobre 2010. La pétition comportant 1500 signatures demande la création de bains publics au bord du Rhône et l'installation d'une passerelle piétonne reliant la promenade de Saint-Jean à la pointe de la Jonction. Cette idée de passerelle a d'ailleurs été intégrée en collaboration avec l'association de l'Espace Kugler qui a été la première à en lancer le projet.

Cette proposition se marie bien avec l'objet initial de la pétition, car on imagine bien le site avec les bains fluviaux et le sentier des Saules avec la passerelle et le prolongement, reliant la pointe de la Jonction au sentier des Falaises. Ce sera donc un lieu de plaisance accessible à toutes et tous.

Le Conseil d'Etat a depuis 2007 adopté un arrêté cessant d'interdire la baignade à cet endroit, mais interdisant toujours les plongeurs depuis le pont Sous-Terre. Actuellement, cet endroit ressemble plus à un vaste espace où nos amies les bêtes prennent plus de plaisir à effectuer leurs besoins que la population à s'y prélasser et se baigner. Ce tronçon du bout de la Jonction d'une centaine de mètres semble être le seul auquel personne ne porte d'intérêt.

La Ville l'a racheté à Genève Tourisme et a donc la capacité d'y effectuer des aménagements. Il ne faut toutefois pas oublier que le Canton seul a la compétence en matière fluviale. C'est pourquoi une collaboration avec ce dernier est nécessaire. En outre, de tels bains fluviaux existent dans d'autres grandes villes comme Bâle, Zurich et Berne. Le but est la promotion du bien-être et il s'inscrit bien dans une optique de développement durable. De tels bains existaient autrefois dans l'Arve jusqu'au milieu du XX^e siècle et avaient une vocation thérapeutique.

Il est préférable de privilégier ce côté de la Jonction, moins froid et plus propre. M. Carasso a récemment lu un article de presse annonçant que la conseillère d'Etat Mme Künzler, en charge du Département de l'intérieur et de la mobilité, semblait s'intéresser à l'aménagement de ce site et à l'installation d'une plate-forme au milieu du Rhône. Aujourd'hui, la seule mesure qui a été entreprise est l'aménagement d'accès facilités à l'eau.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre observe que ce genre de bains existe déjà à Genève, à savoir les bains des Pâquis. C'est la même philosophie que pour des bains dans un cours d'eau, puisque le courant passe sous la jetée des Pâquis.

Il souhaite voir l'arrêté du Conseil d'Etat mentionné par M. Carasso, car, comme il l'a dit lui-même, les lacs et rivières sont du ressort du Canton. Il demande si la parcelle de terrain en question est bien celle dont le crédit d'acquisition a été voté récemment par le Conseil municipal. Il demande si les pétitionnaires ont pris contact avec la Ville de Genève en tant que propriétaire de la parcelle pour lui demander d'occuper le domaine public. M. Carasso lui répond par l'affirmative.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre demande si le naturisme y sera autorisé. M. Carasso précise que l'ouverture du crédit de 90 000 francs voté le 9 juin 2010 par le Conseil municipal, au sujet de la proposition PR-796, a surtout servi à payer les émoluments du Registre foncier et de l'acte notarié. Visiblement, ce sentier n'avait pas grand intérêt pour Genève Tourisme. La pétition a ensuite été adressée au Conseil municipal et au Grand Conseil, mais rien d'autre n'a été entrepris plus formellement pour ce projet. En ce qui concerne le nudisme, il pense que les effets juridiques du cadre légal s'appliquant aux bains des Pâquis peuvent être naturellement étendus jusqu'à la pointe de la Jonction.

Un commissaire des Verts annonce qu'il travaille pour ce qui a trait aux cours d'eau à l'Etat. Il précise qu'il s'agit d'un règlement sur la baignade qui a été modifié par le Conseil d'Etat en 2007 et que rien n'a été changé puisque, bien avant la construction du barrage du Seujet en 1995, la baignade était autorisée à partir du pont Sous-Terre. A partir de cette modification réglementaire, dès l'été 2010, quatre échelles sur la rive gauche du Rhône ont été posées pour faciliter l'entrée et la sortie dans le fleuve. En septembre 2010, un groupe de travail Ville-Canton a été constitué et a fait la demande d'autorisation en novembre 2010 d'un ponton. Le dossier est pour le moment toujours en instruction à cause des problèmes liés au barrage. Il suggère à la commission d'auditionner le Département de l'intérieur et de la mobilité pour le Canton et le service compétent pour la Ville.

M. Carasso précise que la proposition est ouverte avec pour seule indication que le sentier des Saules et celui des Falaises en face sont très utilisés par la population. Ils souhaitent donc l'aménagement de la rive gauche ou droite, voire des deux, tout en laissant une empreinte environnementale; mais cela restera le choix des autorités.

Un commissaire libéral souhaite bien situer l'endroit et demande s'il s'agit d'un aménagement du côté de la pointe de la Jonction. Quels seront les aménagements en termes de sécurité liés au fort courant du fleuve? La baignade s'effectue-t-elle

sous la responsabilité des baigneurs? M. Carasso lui répond que la baignade est aujourd'hui légale et qu'elle est placée sous la responsabilité individuelle des baigneurs. Les aménagements ne pourront qu'améliorer la sécurité et diminuer les risques d'accidents.

Un commissaire démocrate-chrétien demande si un éclairage a été prévu le long des berges, sachant que la population est friande de bains de minuit. Le pétitionnaire répond que la pétition ne va pas aussi loin dans ce détail. La réalisation devrait être rapide. Ils sont ouverts à tout type d'infrastructure et la question de l'éclairage, avec les contraintes environnementales qu'elle engendre, n'a pas été abordée.

Un commissaire des Verts demande si l'on connaît la statistique du nombre de noyés aux bains de Bâle, Zurich et Berne chaque année. Il tient à rappeler le nombre d'attaques juridiques de victimes dans d'autres cas d'accident dans des lieux placés sous la responsabilité individuelle. Il rappelle qu'il y a des personnes qui se noient en sortant de l'Usine. M. Carasso lui répond qu'il ne connaît pas les statistiques des autres villes, ni d'ailleurs celles des noyades des bains des Pâquis ou à la pointe de la Jonction. Le sentiment de départ des pétitionnaires est justement d'augmenter le niveau de sécurité dans cet emplacement et il serait peut-être bon d'augmenter le nombre de panneaux.

Une commissaire socialiste précise que les pétitionnaires souhaitent qu'il y ait une délimitation de la baignade dans cet espace, le but étant de limiter le danger. Une commissaire libérale s'inquiète des problèmes liés à la sécurité, elle se souvient de plusieurs cas de noyades à la pointe de la Jonction incomparables avec les bains des Pâquis. Un commissaire des Verts a déjà fait cette traversée à la nage jusqu'à la station d'épuration avec ses enfants, il n'y a pas eu de problème majeur de remous. Il faut sortir avant d'arriver à la jonction des deux rivières ou rester au milieu du Rhône si on souhaite continuer le trajet. Il trouve que l'aspect du problème soulevé du danger de la noyade est important, mais la baignade n'est pas interdite sur ce tronçon. Les seuls cas de noyades connus aux bains des Pâquis étaient des personnes alcoolisées ou qui ne savaient pas nager. Il n'y a pas eu de cas dans les vingt ou trente dernières années à sa connaissance à la pointe de la Jonction. Il ne faut pas oublier que ce sont 200 à 300 personnes par jour qui fréquentent les bords du Rhône en périodes estivales. Le but ici est de les accompagner et de rendre cette activité plus agréable.

M. Carasso signale qu'il serait sympathique de prévoir une buvette à cet effet. Le commissaire annonce qu'une telle installation est justement prévue à la pointe de la Jonction.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande si les éventuels aménagement du côté de la falaise ne risqueraient pas de créer des conflits avec la faune et attirer l'attention du WWF. Il lui est répondu que le côté des falaises de Saint-Jean aurait plus de risque à ce niveau.

Séance du 21 mars 2011

Audition d'une délégation à l'aménagement, représenté par M. Dominique Matthey, adjoint de direction du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, et M.

Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement

M. Pagani explique que précédemment le Rhône était pris pour un fleuve dangereux, surtout à la sortie du barrage du Seujet. Il s'est ensuite avéré que de plus en plus d'adolescents sautaient du pont Sous-Terre dans l'eau et se laissaient ensuite porter par le courant. Le but est maintenant d'accompagner la baignade à cet endroit et, en tous les cas, de faire en sorte que cela se passe le moins mal possible.

Avec M. Pierre Maudet, cela fait deux ans qu'ils cherchent à trouver une solution adéquate pour ce site. La décision a été prise de couper l'herbe et d'installer des claies en bois pour que les nageurs puissent sortir de l'eau et avoir autre chose que du bitume sous les pieds. Il a fait ensuite la proposition de racheter la moitié du sentier des Saules à la Fondation du tourisme pour qui ce chemin n'avait pas grand intérêt. Après l'accord du Conseil municipal, il a été décidé après un rapport du Service d'incendie et de secours, suite aux négociations pour l'aménagement du quai, que face aux dangers il fallait sécuriser et faciliter l'accès à l'eau du Rhône à cet endroit. M. Maudet et lui-même ont ainsi suspendu leur volonté d'aménager les berges dans l'attente d'une prise de position de l'Etat. Ce dernier leur a finalement annoncé qu'il souhaitait aller de l'avant et a fait installer des échelles pour faciliter la remontée des berges. En juillet 2010, l'Office cantonal des automobiles et de la navigation leur a envoyé une lettre leur donnant le feu vert pour aménager le site.

M. Pagani explique que statistiquement la Suisse, et même l'Europe, comptent moins de morts par noyade dans les cours d'eau, car ce sont en principe de bons nageurs qui fréquentent ces lieux. La majorité des personnes se noient dans les eaux calmes et ce sont en général de mauvais nageurs.

Il a aussi fallu se mettre d'accord sur le type de panneaux de signalisation à placer sur chaque rive. M. Matthey présente les plans du projet d'aménagement du Canton qui sécuriseront la baignade. Il y aura donc deux installations sur la rive gauche et deux sur la rive droite avec des plates-formes en bois au ras de l'eau et une petite digue pour protéger la plage naturelle qui s'est formée sur la rive droite. La Ville accompagne ensuite le projet de l'Etat en aménageant le sentier des Saules qui est pour le moment un sentier de promenade plus agréable pour les chiens que pour les humains.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre manifeste son inquiétude face au Bateau-Lavoir qui sera situé en amont du pont Sous-Terre et qui pourrait causer des problèmes d'hygiène par le déversement, par exemple, du contenu de ses toilettes dans l'eau. M. Pagani le rassure, car tout a été longuement étudié et la totalité des déchets du Bateau-Lavoir seront récupérés. Il bénéficiera aussi d'une colonne d'arrivée d'eau et vice-versa.

Une commissaire libérale s'inquiète pour les personnes non résidentes à Genève et qui ne connaissent pas les dangers et qui risqueraient de tenter une baignade en pensant que l'endroit n'est pas dangereux. M. Pagani lui répond que le risque est le même pour les résidents ou les personnes étrangères. Qu'il a toujours habité la Jonction et que tout le monde sait que les enfants n'ont pas à aller se baigner dans

le Rhône. Lorsqu'il était enfant, les habitants du quartier se baignaient depuis les plages au bord de l'Arve à Carouge avant que la piscine ne soit construite.

Un commissaire libéral pratique la baignade dans le lac, aux bains des Pâquis, en toutes saisons et le site est surveillé. Il a toujours entendu parler des tourbillons dangereux du Rhône. Il a entendu dire que la baignade serait placée sous la propre responsabilité des baigneurs et il demande s'il n'y a pas un risque d'engagement juridique de la part de la Ville en matière de sécurité. M. Pagani répond que les panneaux déclinant la responsabilité des autorités sont déjà sur place. En outre, le Canton est propriétaire de l'eau et la Ville des berges.

Un commissaire démocrate-chrétien demande s'il ne faudrait pas prévoir des recommandations ou des conseils préventifs. Il pense qu'il n'est pas suffisant de simplement déclinier sa responsabilité. M. Pagani explique que, au bord de l'Atlantique, de grands écriteaux expliquent aux usagers qu'ils doivent se laisser porter par le courant de la marée qui s'en va à la vitesse d'un cheval au galop. Il serait dès lors envisageable d'indiquer le comportement à adopter face aux tourbillons du Rhône. Cela pourrait avoir pour effet de dissuader de se jeter à l'eau sans se soucier du danger. Un commissaire du groupe des Verts suggère de mettre les indications nécessaires en plusieurs langues.

Son collègue Vert observe que le plus grand danger dans le Rhône est dû à la présence du barrage du Seujet, qui effectivement crée des tourbillons à la sortie. Il ne faut pas oublier qu'il y a aussi d'anciens pieux qui peuvent blesser les nageurs. De toute manière, la Ville n'a pas les compétences en matière de baignade. Il rappelle que la baignade en aval du pont Sous-Terre est autorisée depuis 2007. Il est uniquement interdit de plonger depuis le pont, surtout quand le niveau de l'eau est bas. Le Canton a l'intention de travailler en bonne harmonie avec la Ville pour instaurer des cautions. Un commissaire radical demande quelle est la responsabilité de la Ville dès qu'elle prévoit des installations. M. Matthey répond que la Ville est responsable de ce qui se passe sur la terre ferme.

Séance du 4 avril 2011

Audition de M. Yves Duffey, chef du Service des gardes de l'environnement et de la capitainerie

M. Duffey annonce ce qui est déjà prévu pour le mois de juin. Les questions ont été soulevées en septembre 2009 lorsque les panneaux d'interdiction de la baignade ont dû être révisés. Des discussions se sont engagées avec la police de la navigation et ils sont arrivés à un constat que, malgré tout, les gens se baignent à cet endroit. Il a été décidé de procéder d'une manière plus intelligente et de favoriser l'accès à l'eau.

Après s'être entendu avec les associations d'habitants du quartier de la Jonction et avec la cheffe du département cantonal, Mme Künzler, il a été décidé d'installer des échelles au début de 2010. Une réflexion a eu lieu ensuite au sujet de l'aménagement de cet espace, en y ajoutant de nouveaux panneaux attirant l'attention des utilisateurs sur les dangers du lieu.

Dans une seconde phase, un projet d'aménagement de la zone en aval du pont Sous-Terre et jusqu'à la pointe de la Jonction a été lancé. Ainsi, en coordination avec la Ville, trois plates-formes sur l'eau et un enrochement sont prévus sur le territoire cantonal, afin de faciliter l'accès à l'eau. Deux plates-formes de 20 et 35 m de long pour 2 à 3 m de large se trouveront sur la rive gauche. L'ensemble de cet aménagement est pris en charge par l'Etat, la Ville s'engage à aménager le sentier des Saules pour rendre l'accès à ce lieu plus facile et plus agréable. L'inauguration est prévue pour le 21 juin 2011.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre lui fait part d'une inquiétude formulée à la séance précédente au sujet des cantonniers navigateurs, il demande si leur activité est entravée par ces aménagements. M. Duffey répond que non et précise qu'un club de rafting et un de canoë sont aussi concernés. Leurs activités se déployant principalement sur la pointe de la Jonction, ils ne seront nullement gênés. Il annonce que, pour améliorer la situation, des toilettes et des douches seront réalisées sur le budget de l'an prochain.

Un commissaire démocrate-chrétien transmet à M. Duffey ce que M. Pagani lors de son audition nous a transmis sur la manière de nager sans danger. Il demande quel type de panneaux est prévu. M. Duffey fait circuler (annexe 2) la présentation des panneaux actuellement en place depuis l'an passé. Le but est de montrer aux gens qu'ils ont le droit de se baigner mais sous leur propre responsabilité. Il y a plus de dix ans qu'il n'y a pas eu de noyade à cet endroit. Cela ne signifie pas que le danger n'existe pas, mais plutôt que les gens en ont l'habitude. Le danger est la différence de température des eaux du Rhône et de celles de l'Arve. Les trois plates-formes prévues devraient renforcer la sécurité. Ensuite, les pictogrammes sur les panneaux attirent l'attention des gens sur les dangers et sur les mesures à respecter, notamment en regard de la navigation.

Les Services industriels avaient des réticences à aménager cet endroit, car ils pourraient être contraints d'ouvrir les vannes du barrage en cas de problèmes, ce qui augmenterait le courant. Mais l'augmentation de courant est limitée par le débit de l'Arve qui est élevé en période estivale.

Il reste encore quelques discussions au sujet des plongeurs depuis le pont Sous-Terre qui sont interdits. On se demande si on maintient l'interdiction ou si on l'autorise à la lumière de ce qui se fait dans d'autres villes suisses. Un commissaire des Verts demande s'il y aura encore des bouées. M. Duffey répond qu'autrefois les bouées étaient obligatoires sur place, mais on les retrouvaient systématiquement au barrage de Verbois. La seule solution serait de les cadenasser, mais elles ne seraient plus efficaces dans ce cas-là!

Une commissaire d'A gauche toute! demande si la police de la navigation qui a été vandalisée va rester. Il lui est répondu que depuis qu'un grillage a été placé il n'y a plus de détérioration, parfois des gens nageant viennent se bronzer sur la plate-forme. Une commissaire d'A gauche toute! demande s'il y est possible de mettre un surveillant comme dans les piscines, il lui est répondu que dans ce cas on pourrait en mettre autour du lac.

La présidente demande si les panneaux indicatifs sont en plusieurs langues. M. Duffey lui répond qu'ils sont en français et qu'ils ont essayé de trouver un pictogramme pour la compréhension. Le plus important est celui avec un point d'exclamation. La rapporteuse demande de pouvoir conserver si possible le document pour le rapport. Il lui est répondu que oui, mais précisé que les panneaux seront changés au mois de juin 2011.

Discussions

Le groupe radical est d'avis de voter cette pétition ce soir, au vu de toutes les informations reçues. Le groupe de l'Union démocratique du centre propose le classement de la pétition, car les mesures demandées par la pétition sont d'ores et déjà prises et donnent entière satisfaction.

La présidente rappelle qu'une des demandes des pétitionnaires concernait la passerelle piétonne, qui n'est pas prévue dans le projet commun. Elle pense qu'il faudrait renvoyer la pétition au Conseil administratif pour qu'il prenne les mesures nécessaires. Le groupe A gauche toute! est favorable au classement de la pétition. Les démocrates-chrétiens proposent de voter ce soir, puisque la passerelle pourra toujours être demandée dans une phase ultérieure. Ils ne sont pas pour cette demande de passerelle.

Votes

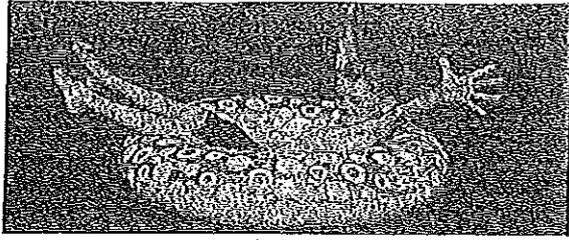
La présidente met au vote le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

La commission refuse le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-256 à la majorité de ses membres présents, soit 6 non (2 UDC, 2 L, 2 DC) contre 4 oui (2 AGT, 2 S) et 2 abstentions (Ve) (1 Vert ne prend pas part au vote en raison de ses fonctions professionnelles).

La présidente met la proposition de classement au vote

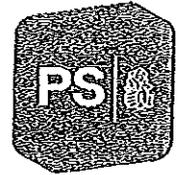
La pétition P-256 est classée par la majorité des membres de la commission présents, soit 9 oui (1 AGT, 2 Ve, 2 DC, 2 L, 2 UDC) contre 3 non (1 AGT, 2 S) (1 Vert ne prend pas part au vote en raison de ses fonctions professionnelles).

Annexes mentionnées



www.ps-geneve.ch/bains

Oui



PÉTITION

POUR DES BAINS PUBLICS AU FIL DU RHÔNE

C'est la canicule, vous voulez vous rafraîchir en plquant une tête dans le Rhône et vous vous retrouvez à marcher sur une crotte de chien?

Voilà la désagréable réalité que rencontrent si souvent les baigneurs et les baigneuses entre le Pont Sous-Terre et la Jonction. En plus, le cadre légal est absurde : oui pour un bain, non pour un plongeon !

La qualité de vie à Genève se trouverait bien améliorée avec la possibilité le long du Rhône de boire un verre, de se changer, d'accéder facilement à l'eau, etc. comme c'est le cas à Bâle, Berne ou Zürich.

Nous demandons donc par cette pétition aux autorités d'établir un projet de construction de :

- bains fluviaux dans le secteur de la pointe de la Jonction (rive gauche) et dans le secteur des falaises de Saint-Jean (rive droite)
- passerelle piétonne reliant la promenade de Saint-Jean à la pointe de la Jonction

Ce projet doit s'inscrire dans une vision d'ensemble du quartier, établie en partenariat avec ses habitant-e-s, associations et usager-e-s.

Nom	Prénom	Adresse	Courriel	Signature
-----	--------	---------	----------	-----------

A renvoyer dernier délai, le 28 août 2010,
au Parti socialiste Ville de Genève, rue des Voisins 15, 1205 Genève.

Possible de signer directement sur Internet: www.ps-geneve.ch/bains

L'utilisation par le public des espaces de détente est placée sous la sauvegarde des citoyens.



- La baignade est autorisée aux risques et périls des baigneurs. Elle n'est pas surveillée.
- La baignade en rivière comporte des risques particuliers liés à la puissance du courant, à la navigation et à la collision avec des objets flottants tels que branches et troncs d'arbres.
- Soyez prudents et ne surestimez pas votre force !
- La Ville de Genève et l'Etat de Genève déclinent toute responsabilité en cas d'accident.



Police de la navigation
& Capitainerie cantonale

